

Séance du lundi 26 août 2024

Date de la convocation : 20/08/2024

**Membres en
exercice : 15***Vingt-six août deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
GAY,***Présents : 11****Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne
RICHAUD, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno
MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD,
Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN**Votants :
14****Représentés :** Jean louis RE représenté par Bruno MALGAT,
Martine BENSO représentée par Robert GAY, Lydia FENOY
représentée par Didier CONSTANS**Excusés :****Absents :** Olivier PARDIGON**Secrétaire de séance :** Marilyne RICHAUD**Objet : Demande subvention au titre des amendes de Police - DE 2024 060**

Monsieur le Maire précise que cette délibération remplace la délibération 2024-044 du 8 juillet 2024 à la demande du département. Il rappelle que la demande de subvention avait pour objet de sécuriser la route de Servoules

En effet, dans la montée du chemin de Servoules, au lieu-dit la Chabasse, la route est en train de glisser dans le fossé, ce qui rend son utilisation dangereuse car elle risque de s'effondrer à tout moment. Cette route est utilisée par des poids lourds et des tracteurs, il est donc urgent de sécuriser ce tronçon. Dans l'attente, la commune a pris un arrêté limitant le tonnage pour limiter les risques.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Il indique que le coût est estimé à 20 500€ HT et propose le financement suivant :

Département 04 (50%)	10 250 €
Autofinancement (50%)	10 250 €
Montant HT	20 500 €
TVA	4 100 €
Montant TTC	24 600 €

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser** la demande de subvention auprès du Département des Alpes de Haute Provence, au titre des amendes de police pour la sécurisation du lieu-dit la Chabasse selon le plan de financement ci-dessus.
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



Date de transmission de l'acte: 27/08/2024
Date de reception de l'AR: 27/08/2024
004-210401238-DE_2024_060-DE
A G E D I

Séance du lundi 26 août 2024

Date de la convocation : 20/08/2024

Membres en
exercice : 15*Vingt-six août deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
GAY,*

Présents : 11

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne
RICHAUD, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno
MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD,
Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULINVotants :
14**Représentés :** Jean louis RE représenté par Bruno MALGAT,
Martine BENSO représentée par Robert GAY, Lydia FENOY
représentée par Didier CONSTANS**Excusés :****Absents :** Olivier PARDIGON

Secrétaire de séance

:

Marilyne RICHAUD

**Objet : Demande subvention au titre du fonds vert ingénierie pour Pacros -
DE 2024 061**

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation des bâtiments PACROS et GIRAUD progresse dans sa définition. En juillet 2024, les élus ont reçu un agent de la DDT et l'architecte Conseil de l'Etat préconisant la conduite d'études préalables à la définition du programme architectural pour la rénovation des bâtiments. L'étude de faisabilité, le diagnostic amiante et plomb et les relevés du géomètre ayant déjà été réalisés, une étude de sol, une étude de structure et un concours d'idées d'architecte sont identifiés comme les prochaines étapes à mener.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert « appui à l'ingénierie ».

Il indique que le coût est estimé à 24 470 € HT et propose le financement suivant :

Fonds Vert (80%)	19 576.00€
Autofinancement (20%)	4 894.00€
Montant HT	24 470.00€
TVA	4 894.00€
Montant TTC	29 364.00€

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024
Date de réception de l'AR: 27/08/2024
004-210401238-DE_2024_061-DE

A G E D I

Monsieur le Maire invite son conseil à :

- **Autoriser** la demande de subvention auprès de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, au titre du Fonds Vert « appui à l'ingénierie » pour les études préalables à la rénovation du bâtiment Pacros-Giraud, suivant le plan de financement présenté ci-dessus.
- **Dire** que les crédits seront inscrits au budget par décision modificative
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



Date de transmission de l'acte: 27/08/2024
Date de réception de l'AR: 27/08/2024
004-210401238-DE_2024_061-DE
A G E D I

COMMUNE DE MISON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 26 août 2024

Date de la convocation : 20/08/2024

Membres en exercice : 15
Vingt-six août deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,

Présents : 11
Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Votants : 14
Représentés : Jean louis RE représenté par Bruno MALGAT, Martine BENSO représentée par Robert GAY, Lydia FENOY représentée par Didier CONSTANS

Secrétaire de séance :
*Excusés :
Absents : Olivier PARDIGON
Marilyne RICHAUD*

Objet : Autorisation de solliciter une subvention auprès d'Agir Arrco pour les travaux de la Silve - DE 2024 062

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Agir Arrco pour participer aux travaux et à l'installation du mobilier dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et la création de l'accueil de jour de la Silve.

Le dossier est en cours de réalisation et la commune est en attente des devis pour les travaux complémentaires aussi il est impossible à ce jour de présenter le plan de financement lors de cette séance. Aussi monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à prendre une décision pour solliciter cette subvention.

Comme pour l'ensemble des décisions le conseil municipal sera informé lors du prochain conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser** monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agir Arrco pour le dossier relatif à la rénovation énergétique et la création d'un centre de jour pour l'accueil des personnes atteintes de maladie neurodégénératives
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024
Date de réception de l'AR: 27/08/2024
004-210401238-DE_2024_062-DE

A G E D I


Le Secrétaire de Séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



COMMUNE DE MISON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 26 août 2024

Date de la convocation : 20/08/2024

Membres en exercice : 15 *Vingt-six août deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert GAY,*

Présents : 11 **Présents :** Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie

Votants : 14 **ESTEVES, Marion ISNARD, Julien GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN**
Représentés : Jean louis RE représenté par Bruno MALGAT, Martine BENSO représentée par Robert GAY, Lydia FENOY représentée par Didier CONSTANS

Excusés :

Absents : Olivier PARDIGON

Secrétaire de séance : Marilyne RICHAUD

Objet : Tarif salle de la Silve - DE 2024 063

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commerçante souhaite réaliser des ateliers floraux à la salle des associations de la Silve.

Il indique que jusqu'à présent cette salle était uniquement mise à disposition des associations Misonaise.

Afin de pouvoir accéder à la demande monsieur le Maire propose de fixer un prix pour la location de cette salle. Il précise que le tarif sera forfaitaire (pas de demi-journée) et propose un tarif journalier de 30€ avec une caution de 500€.

Monsieur le Maire précise que l'accès restera gratuit pour l'ensemble des associations Misonaise

Après avoir entendu l'exposé présenté par monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser** la location de la salle de La Silve au tarif forfaitaire de 30 euros par jour d'occupation. (Pas de tarif à la demi-journée)
- **Dire** que la caution est fixée à 500€
- **Dire** que cette salle restera gratuite pour les associations Misonaise.
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Marilyne RICHAUD



Le Maire

Robert GAY



Date de transmission de l'acte: 27/08/2024
Date de réception de l'AR: 27/08/2024
004-210401238-DE_2024_063-DE
A G E D I